

mémorial

du camp de rivesaltes

Tableau annuel d'avancement au Grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe

ARRETE 03-2026

La Présidente du CA de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux.

Vu l'arrêté en date du 25/01/2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

Article 1 :

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Ordre	Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à compter du
1	Mme Laura JORNET	Adjoint administratif - 7 ^e échelon	01/04/2026

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : **1** (1 femme et 0 homme)

Total des agents inscrits sur le tableau : **1** (1 femme et 0 homme)

Article 2 :

La Directrice de l'EPCC est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Salses le Château, le 30/12/2025
La Présidente du CA de l'EPCC du
Mémorial du camp de Rivesaltes
Carole DELGA
Par délégation la Directrice
Céline GALA PONS

mémorial

du camp de rivesaltes

Tableau annuel d'avancement au Grade d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe

ARRETE 04 - 2026

La Présidente du CA de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu l'arrêté en date du 25/01/2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

Article 1 :

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Ordre	Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à compter du
1	Monsieur François LEMARTINEL	Adjoint du patrimoine - 8 ^e échelon	01/01/2026
2	Mme Gaëlle CERATTI	Adjoint du patrimoine - 7 ^e échelon	01/04/2026

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables :2 (1 femme et 1 homme)

Total des agents inscrits sur le tableau : 2 (1 femme et 1 homme)

Article 2 :

La Directrice de l'EPCC est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Salses le Château, le 30/12/2025
La Présidente du CA de l'EPCC du
Mémorial du camp de Rivesaltes
Carole DELCA
Par délégation, la Directrice
Céline DELA PONT

mémorial

du camp de rivesaltes

Tableau annuel d'avancement au Grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe

ARRETE 05 - 2026

La Présidente du CA de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Vu l'arrêté en date du 25/01/2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

Article 1 :

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Ordre	Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promovable à compter du
1	Monsieur Julien MILLAN	Adjoint technique - 7 ^e échelon	01/07/2026

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables :1 (0 femme et 1 homme)

Total des agents inscrits sur le tableau : 1 (0 femme et 1 homme)

Article 2 :

La Directrice de l'EPCC est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Salses le 30/12/2025
La Présidente du CA de l'EPCC du
Mémorial du camp de Rivesaltes
Carole DELA
Par délégation, Directrice
Cécile SALA POISS

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau,
- le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr